**NOTICE DE SELECTION**

**Consultant(e) national (e) senior (e) spécialiste en sciences pénitentiaires.**

**Référence du dossier :** **187/IC\_NAT/JUSTICE/2021**

Date : 07/07/2021

**Pays :** République Démocratique du Congo

**Description de la mission :** Un (e) Consultant(e) national (e) senior (e) spécialiste en sciences pénitentiaires.

**Nombre de poste :** 1

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultant d’expertise nationale

**Durée de la mission** : La mission est programmée pour 108 jours ouvrables

**Lieu d’affectation : Kinshasa**

**Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier « 187/IC\_NAT/JUSTICE/2021–** **Consultant(e) national (e) senior (e) spécialiste en sciences pénitentiaires.»**

***Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message et de respecter l’adresse e-mail*** [***ic.soumission.cd@undp.org***](mailto:ic.soumission.cd@undp.org) ***pour la soumission des offres. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier ni transmise à l’adresse e-mail indiquée pourraient ne pas être prises en compte***

**Votre soumission doit être rédigée en Français et assortie d’une durée de validité minimum de 120 (cent-vingt) jours.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard jeudi 15 juillet 2021 à 23 heures, heure de Kinshasa**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [soumission.info@undp.org](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées**

**1. Contexte et justification**

|  |
| --- |
| Le renforcement de l’Etat de droit impose à la République Démocratique du Congo l’existence d’un corpus clair, complet, hiérarchisé, promouvant par ses dispositions les droits humains, la protection des biens et des personnes, la sécurité des rapports sociaux et l’épanouissement du secteur privé. De même, il suppose, l’existence d’un ordre juridictionnel complet mettant en cohérence des juridictions de droit commun et les juridictions spéciales encadrées par des règles processuelles et de compétence appropriée. L’Etat de droit est enfin tributaire de l’existence d’un cadre légal garantissant le professionnalisme et, le cas échéant, l’indépendance des professions judiciaires concourant au bon fonctionnement des chaines civiles et pénales.  Des avancées importantes sont intervenues en la matière avec la promulgation de la constitution du 18 février 2006. Elle prévoit une restructuration de l'ensemble du système judiciaire à travers la création de deux ordres de juridictions (judiciaires et administratifs) et d’une Cour Constitutionnelle (articles 149, 153, 154, 155, 157 et 158) ; l'inclusion des juridictions militaires dans l’ordre judiciaire, sous la supervision de la Cour de Cassation (art. 153) ; l'affirmation du principe de l’indépendance de la magistrature confortée par la consécration de l’inamovibilité des juges, qui trouve son expression dans le statut des magistrats et par l’institution du Conseil Supérieur de la Magistrature, ce dernier devenant l’organe de gestion du pouvoir judiciaire (gestion de la carrière des magistrats, leur formation professionnelle et l’élaboration des budgets de l’institution judiciaire) (art. 152) ; la compétence concurrente entre le pouvoir central et les provinces, notamment en ce qui concerne l’administration des cours et tribunaux, des maisons d’arrêt et de correction ainsi que des prisons (art 203 alinéa 5).  Cette construction constitutionnelle s’est complétée d’une série de lois organiques en matière d'organisation du pouvoir judiciaire en République démocratique du Congo. Il s’agit notamment des lois du 10 octobre 2006 (i), du 05 août 2008(ii), du 11 avril 2013(iii), du 15 octobre 2013(iv) et du 15 octobre 2016 (v) portant respectivement :  - Statut des magistrats ;  - Organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ;  - Organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire ;  - Organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ;  - Organisation, compétence et fonctionnement des juridictions de l’ordre administratif.  Quelques mesures réglementaires d’organisation de la justice sont par ailleurs intervenues, dont le décret du 05 janvier 2011 fixant les sièges ordinaires et ressorts des tribunaux pour enfants. Toutefois, de nombreux vides et ou carences juridiques subsistent qui accentuent l’insécurité juridique. Il existe un besoin important de mise en conformité du droit judiciaire avec les traités internationaux auxquels la RDC est partie. Entre 2006 et 2009, la Commission Permanente pour la Réforme du Droit Congolais « CPRDC » a préparé une série de textes importants dont plusieurs ont été déposés et certains délibérés mais non adoptés par l’Assemblée Nationale ; d’autres ont été adoptés par l’AN mais non encore promulgués par le Président de la République. Il y a lieu de rappeler également que, en mars 2013, le ministère de la Justice s’était doté du Programme législatif national à exécuter à court, moyen et long terme .  Une option politique aussi ambitieuse, c’est-à-dire celle consistant à ériger la République Démocratique du Congo en un Etat de droit, ne peut se traduire dans les faits qu’à la condition, entre autres, qu’un éventail important de réformes normatives et institutionnelles soient menées à leur terme et que la plus large diffusion possible leur soit assurée.  Ainsi, dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies d’appui à la réforme de la Justice, il est prévu d’appuyer le cadre légal et institutionnel du secteur de la justice, incluant les aspects pénitentiaires afin d’instaurer un environnement protecteur des droits de la population civile et répondant aux besoins de justice de celle-ci.  Ce programme appuiera l’identification des priorités des réformes législatives et réglementaires à initier nécessaires pour faire avancer la réforme de la justice et renforcer l’Etat de droit. Il se basera sur les priorités identifiées lors des Etats généraux de la justice « EGJ », dans la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ) et des travaux de la CPRDC ainsi que sur les recommandations issues des rapports soumis aux différents organes chargés des droits humains. En amont de la priorisation, le programme fera un état des lieux des réformes déjà engagées et les défis auxquels celles-ci sont confrontées pour leur adoption et leur application. Sur la base des priorités définies conjointement avec les autorités, le programme appuiera le processus d’élaboration et d’adoption de certaines réformes. En collaboration avec le Ministère du Genre, une attention particulière sera donnée à la mise en conformité de l’arsenal législatif congolais avec les engagements internationaux liés aux questions de genre et de parité.  Il importe également d’élaborer une stratégie de mise en œuvre du plan d’action législatif national comprenant notamment un chronogramme indicatif ainsi que les modalités appropriées d’élaboration et d’adoption des lois et des actes réglementaires.  II. Objectifs de la mission  L’objectif principal poursuivi est de contribuer à la consolidation, en République démocratique du Congo, d’un réel Etat de droit à travers l’appui à la mise en œuvre de la PNRJ et de son Plan d’actions prioritaires (PAP). Il se décline dans les objectifs spécifiques suivants :  - Appuyer l’amélioration du cadre juridique relatif à l’administration de la justice et du système pénitentiaire incluant l’état des lieux des réformes récentes, l’identification et la planification des réformes nécessaires ;  - Elaborer une stratégie de rédaction et d’adoption des réformes législatives et réglementaires identifiées comme prioritaires ;  - Rédiger de manière claire et précise des textes juridiques pertinents sur base des recommandations issues des ateliers de consultation.  III. Expertises et spécialités demandées |

**2. Expertises et spécialités demandées, Fonctions et Responsabilités du consultant, résultats attendus,**

|  |
| --- |
| **Expertises et spécialités demandées**  Pour la réalisation des objectifs de la mission, 4 consultants nationaux seniors seront recrutés :  - Un consultant national senior, Chef d’équipe, spécialiste en matière légistique et actes règlementaires ;  - Un consultant national senior spécialiste en légistique ;  - Un Consultant national senior spécialiste en droit judiciaire congolais ;  - **Un consultant national senior spécialiste en sciences pénitentiaires.**  **Tâches et responsabilités**  Sous la supervision générale du Team Leader du pilier consolidation de la paix et renforcement de la démocratie et en collaboration avec l’analyste au programme, les experts et partenaires onusiens du programme, le consultant en sciences pénitentiaires travaillera sous la supervision technique du consultant n° 1 et en étroite collaboration avec les consultants n° 2 et 3 afin d’accomplir les tâches suivantes :  • Dresser l’état des lieux des réformes déjà engagées et requises dans le domaine pénitentiaire et les défis auxquels celles-ci sont confrontées pour leur adoption et leur application, en vue de faciliter l’accès à la justice des populations ;  • Identifier, en étroite collaboration avec la partie nationale, les priorités des réformes législatives et réglementaires à initier en se basant sur les priorités identifiées lors des EGJ, dans la PNRJ et des travaux de la CPRDC, ainsi que sur les recommandations issues des rapports soumis aux différents organes chargés des droits humains et en prenant en compte les dimensions de genre ;  • Organiser et animer les ateliers de priorisation des réformes législatives et réglementaires et élaborer un plan d’action législatif dans le domaine pénitentiaire ;  • Organiser les ateliers de consultation de toutes les parties prenantes – incluant la société civile afin que les textes législatifs répondent aux réalités sociétales ;  • Rédiger de manière claire et précise des projets des textes de lois et de règlements sur base des recommandations issues des ateliers de consultation et ce, en concertation avec la CPRDC ;  • Elaborer une stratégie en faveur de l’adoption des lois et des actes réglementaires comprenant notamment un chronogramme et des modalités appropriées de leur élaboration et d’adoption. |

**3. Livrables et tranches de paiement**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les produits attendus, rédigés en français seront transmis au PNUD, en 3 exemplaires papiers originaux, accompagnés d’une version informatisée comportant les fichiers sources modifiables. Il s’agit des documents suivants :     |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Livrables /Description** | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement** | | **Livrable 1**–Note méthodologique décrivant de manière claire et précise la méthodologie de la mission répondant aux objectifs spécifiques poursuivis par la consultance | 10ème Jour ouvrables après la signature du contrat | 30% | | **Livrable 2**– Rapport de l’état des lieux des réformes déjà engagées dans le domaine pénitentiaire et les défis auxquels celles-ci sont confrontées dans leur adoption et leur application, incluant les dimensions de genre | 30ème Jour | | **Livrable 3**– Rapport sur les priorités des réformes législatives et réglementaires à initier dans le domaine pénitentiaire en se basant sur les priorités identifiées lors des EGJ, dans la PNRJ et des travaux de la CPRDC ainsi que sur les recommandations issues des rapports soumis aux différents organes chargés des droits humains | 50 jours suivant la signature du contrat. | | **Livrable 4**– Plan d’action d’élaboration et d’adoption des réformes législatives et réglementaires à initier dans le domaine pénitentiaire | 60ème jour | 50% | | **Livrable 5**–Projets des textes législatifs rédigés sur base des recommandations issues des ateliers de consultation et ce, en concertation avec la CPRD | 80ème jour | | **Livrable 6**-– Proposition de stratégie opérationnelle et de plaidoyer pour l’adoption des lois et des actes réglementaires comprenant notamment un chronogramme et des modalités appropriées de leur élaboration et d’adoption | 90ème jour | 20% | | **Livrable 7**– Rapport final de la consultance, incluant des recommandations pour le suivi du processus | 100ème jour | |

**4. Durée et localisation de la mission**

|  |
| --- |
| L’étude se déroulera à Kinshasa et s’étendra sur une durée maximale de 108 jours ouvrables. |

**5. Compétences, Qualifications, et Expérience requises**

|  |
| --- |
| **Compétences**  • Aptitude à tenir des délais contraignants ;  • Aptitude à travailler sous pression ;  • Autonomie, sens de l’initiative et de l’anticipation ;  • Maîtriser les logiciels bureautiques courants (Word, Power point, Excel) et l’Internet.  **Qualifications**  Education :  • Diplôme de troisième cycle (Doctorat ou Master de recherche) en droit ;  Expertises et expériences requises :  • Justifier d’une expérience professionnelle d’au moins 20 ans entant qu’expert juriste chevronné et praticien de droit ;  • Expérience professionnelle avérée d’au moins 15 ans entant qu’expert et spécialiste en sciences pénitentiaires ;  • Expérience avérée en matière de planification, de plaidoyer et de rédaction des textes juridiques ;  • Excellente connaissance du système pénitentiaire et du processus de la réforme ;  • Bonne connaissance du contexte juridique de la RDC et des dynamiques politiques et institutionnelles ;  • Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation.  Langues requises :  • Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. |

**6. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :    **1. Proposition technique :**   1. Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ; 2. Une présentation détaillée de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission (chronogramme et plan de travail) ; cette méthodologique devra ressortir les différentes étapes à savoir la collecte des informations, la validation des options retenues, la consolidation des documents, la validation par le PNUD et les parties prenantes, 3. CV détaillé incluant notamment les expériences acquises dans les projets, domaines similaires ou connexes et 3 références.   **2. Lettre d´offre avec une proposition financière – *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2**   * Le/la Consultant(e) doit remplir et signer la *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2. * Le/la Consultant(e) doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (le modèle du tableau des couts est joint à la Lettre de soumission – pages 4-5). |

**6. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel(le)sera évalué(e) sur la base de la méthodologie de Notation combinée. Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :   * Répondante/conforme/ acceptable et, * Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés * Pondération de l’évaluation technique : 70 % * Pondération de l’évaluation financière : 30 %   L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).   1. ***Les propositions techniques***   Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :   |  |  | | --- | --- | | **Critères d´évaluation** | **Points maximum** | | **Qualification et expérience du consultant** | **60** | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle un diplôme troisième cycle (Doctorat ou Master de recherche) en droit ? | 10 | | Le/la soumissionnaire dispose-t-il/elle d’une expérience d’au moins 20 ans entant qu’expert juriste chevronné et praticien de droit ? | 20 | | Le/la soumissionnaire dispose-t-il/elle d’une expérience d’au moins 15 ans entant qu’expert et spécialiste en sciences pénitentiaires ? | 20 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience avérée en matière de planification, de plaidoyer et de rédaction des textes juridiques ? | 10 | | **Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés** | **40** | | L´approche méthodologique proposé est-elle claire et appropriée aux produits décrits/attendus dans les termes de référence ? | 30 | | Le chronogramme/plan de travail proposé est-il cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicité dans les TDR ? | 10 | | **Total note proposition technique** | **100** |   Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points, cette note technique sera pondérée a 70%.   1. ***Les propositions financières***   Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :   * ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***   **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**  Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.  Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue.  Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement.  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**7. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis.  Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXE 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEXE 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****